



Achat d'une voiture avec opposition d'huissier

Par **juliana87**, le **05/09/2010** à **18:51**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture sans le certificat de non-gagé (mais j'ai le certificat de cession et la carte grise qui dit « vendu »). Quand j'ai voulu l'immatriculer à la préfecture il's m'ont dit qu'elle avait une opposition d'huissier et je devais parler avec le vendeur.

Il est allé avec moi à la préfecture, il a téléphoné à l'huissier et il nous a dit que la dette était payée depuis longtemps mais qu'il devait envoyer une lettre et attendre la réponse.

Les deux premières semaines il répondait le portable et disait qu'il avait envoyé la lettre pour lever la main mais qu'il n'avait pas de réponse, depuis une semaine il ne répond plus et la voiture reste gagée.

Puisque je lui ai payé que 1000€ je sais que je pourrais aller à un tribunal de proximité, mais je ne sais pas si les frais seront plus chers que la voiture, si j'ai la possibilité de gagner la procédure ou s'il vaut mieux de perdre la voiture.

merci de vos réponses

Par **jeetendra**, le **05/09/2010** à **19:15**

Bonsoir, par courrier recommandé avec accusé de réception rappelez au vendeur qu'à défaut d'une action de sa part pour obtenir la levée de l'opposition à l'immatriculation du véhicule qu'il vous a vendu sous huitaine, vous saisissez le juge de proximité pour obtenir l'annulation

de la vente intervenue et sa condamnation en plus à des dommages et intérêts, tenez bon, cordialement.

Par **juliana87**, le **05/09/2010** à **19:43**

Merci beaucoup pour votre réponse.

On va lui envoyer la lettre cette semaine pour commencer la procédure avec le juge de proximité.